

Les Conditions Générales de Vente applicables aux groupes sont celles définies dans les brochures « Vacances en Grande-Bretagne » et « Vacances en Irlande » en cours. Les nouvelles éditions de ces brochures annulent et remplacent les précédentes. Les Conditions de Transport régies par la Convention d'Athènes et la loi française du 18 juin 1966, applicables à toutes les personnes et à tous les véhicules voyageant à bord de nos navires, seront jointes à votre dossier de confirmation.

**1. Réservations :**

Toute réservation, modification, annulation devra nous être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou e-mail). Dix passagers minimum (hors prestations terrestres) voyageant en piéton ou dans le même véhicule, réservés sur un seul et même document de transport, peuvent bénéficier d'un tarif groupe.

• Les prestations restaurant sont à réserver avec les traversées maritimes ou 15 jours avant le départ.

**2. Règlement :**

• Paiement : en Euros, par tous les moyens usuels de règlement ainsi que par chèques vacances.

• Pour l'enregistrement définitif des réservations (traversées maritimes seules, avec ou sans prestations terrestres), un acompte de 25 % du montant du voyage devra nous parvenir dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la facture.

• Le solde du prix du voyage, incluant les suppléments tels que repas, assurance voyage, ainsi que l'ensemble des prestations réservées dans le cadre d'un forfait, devra nous parvenir 30 jours avant la date de départ. Les règlements doivent être expédiés à Brittany Ferries. Service Comptabilité. BP 84. 29682 Roscoff cedex. La référence de la réservation doit être mentionnée au dos du chèque.

**3. Conditions de modification et d'annulation des traversées maritimes :**

**I) Conditions de modification :**

Les changements de date de départ et/ou de retour de la (des) traversée(s) réservée(s) et définitive(s), ainsi que les changements de dates de séjours sont soumis à des frais de modification selon le barème suivant :

DATE DE MODIFICATION	FRAIS
Entre 61 jours et le jour du départ	120 € par dossier

**II) Conditions d'annulation :**

Les annulations des réservations définitives sont soumises à des frais selon le barème suivant :

a) annulation totale d'un dossier confirmé et intervenant :

DATE D'ANNULATION	FRAIS
. + 61 jours avant le départ	. 25%, du montant total du dossier hors prestations restauration
. Entre 60 et 31 jours avant le départ	. 50%, du montant total du dossier hors prestations restauration
. Entre 30 et 7 jours avant le départ	. 75%, du montant total du dossier hors prestations restauration
. Entre 6 jours et le jour du départ ou après la date de départ prévue	. 100%, du montant total du dossier hors prestations restauration

b) Annulation individuelle intervenant :

DATE D'ANNULATION	FRAIS
Entre 6 jours et le jour du départ ou si le passager ne se présente pas l'embarquement	100% du montant total du dossier prestations restauration incluses

**4. Conditions de modification et d'annulation des prestations terrestres :**

Date d'annulation	Frais d'annulation	Frais de modification partielle
+ 30 jours avant le départ	Forfait de 150 €	10 € par modification et par personne
De 30 jours au jour du départ ou après la date de départ prévue	100 % du total du dossier	100 % du montant individuel

**III) Garanties Annulation et Assistance « MONDIAL ASSISTANCE » :**

Les garanties d'assurance (à partir de 4 € par personne) que nous vous proposons, sont facultatives et doivent être souscrites au moment de la réservation ou à plus de 61 jours avant le départ. Les contrats d'assurance sont expédiés avec les billets. L'assistance aux personnes est offerte pour les réservations avec prestations terrestres. Les primes d'assurance ne sont jamais remboursables et peuvent être modifiées par Brittany Ferries en cours d'année.

**5. Papiers d'identité:**

La Compagnie BRITANNY FERRIES est habilitée à procéder au contrôle des documents d'identité. L'accès à bord de ses navires pourra être refusé à tout passager ne présentant pas les documents requis.

Tous les passagers de nationalité française (Adulte, enfant, bébé) doivent impérativement être munis d'un Carte Nationale d'Identité (moins de 10 ans) ou d'un passeport en cours de validité (moins de 10 ans).

Pour tout mineur de moins de 15 ans, figurant sur le Passeport d'un des parents et uniquement si ce parent accompagne le mineur : Photo de l'enfant apposée sur le Passeport du parent.

Pour tout mineur de moins de 18 ans, non accompagné de ses parents et ne possédant pas de Passeport en cours de validité : Carte Nationale d'Identité et Autorisation de Sortie de Territoire (Renseignements auprès de votre Mairie).

Pour tout mineur de moins de 18 ans, accompagné de l'un de ses parents et ne possédant pas de Passeport en cours de validité : Carte Nationale d'Identité, Livret de Famille et Autorisation de Sortie de Territoire.

Pour tout ressortissant étranger (Adultes et enfants) de la C.E.E. ou hors C.E.E. : Se renseigner, auprès du Consulat ou de l'Ambassade de Grande-Bretagne ou d'Irlande, sur les formalités à remplir (Visa, Vaccination, etc...).

Nous vous informons que les ressortissants des pays suivants n'ayant pas de document d'identité de nationalité française doivent obligatoirement présenter un visa d'entrée pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, les passagers seront interdits d'embarquement dans les ports français et/ou de débarquer sur le sol britannique.

VISA D'ENTREE POUR ROYAUME-UNI ET L'IRLANDE		
- Afghanistan	- Guinée Bissau	- Russie
- Albanie	- Guinée Equatoriale	- Rwanda
- Algérie	- Guyane	- Sao Tome e Principe
- Angola	- Haïti	- Sénégal
- Arabie Saoudite	- Inde	- Serbie&Montenegro
- Arménie	- Indonésie	- Sierra Leone
- Palestine	- Iran	- Somalie
- Azerbaïdjan	- Irak	- Soudan
- Barhein	- Jamaïque	- Sri Lanka
- Bangladesh	- Jordanie	- Surinam
- Bénin	- Kazakhstan	- Syrie
- Bhoutan	- Kenya	- Tadjikistan
- Biélorussie	- Kirghizstan	- Taïwan
- Bosnie Herzégovine	- Koweït	- Tanzanie
- Burkina Faso	- Laos	- Tchad
- Burundi	- Liban	- Thaïlande
- Cambodge (Kampuchéa)	- Libéria	- Togo
- Cameroun	- Libye	- Tunisie
- Cap Vert	- Macédoine	- Turkménistan
- Centrafricaine République	- Madagascar	- Turquie
- Chine (RPC)	- Malawi	- Ukraine
- Colombie	- Mali	- Vietnam
- Comores	- Maroc	- Yémen
- Congo (R & RD)	- Mauritanie	- Zambie
- Corée (Rép. Populaire)	- Moldavie	- Zimbabwe
- Côte d'Ivoire	- Mongolie	
- Cuba	- Montenegro	
- Djibouti	- Mozambique	
- Dominicaine République	- Myanmar (Birmanie)	
- Egypte	- Népal	
- Emirats Arabes Unis	- Niger	
- Equateur	- Nigéria	
- Erythrée	- Oman	
- Ethiopie	- Ouganda	
- Fidji	- Ouzbékistan	
- Gabon	- Pakistan	
- Gambie	- Pérou	
- Georgie	- Philippines	
- Ghana	- Qatar	
- Guinée	- R. Turque Nord de Chypre	

**6. Document de transport :**

Le document de transport sera remis, au Responsable du groupe, à la gare maritime du port de départ, après vérification de l'ensemble des documents d'identité et de la liste nominative des passagers.

En application de la Directive Européenne relative au transport des passagers, nous vous demanderons, au moment de la réservation, le nom, le prénom, l'âge et le sexe de chaque passager réservé.

Ainsi, la liste nominative de l'ensemble des passagers devra nous être adressée, **dans les 15 jours ouvrables avant le départ du groupe. Aucun document de transport ne pourra être émis si cette liste nominative ne nous a pas été transmise.**

Jusqu'au moment de l'embarquement, la liste nominative peut être modifiée. Toutefois, toute modification d'identité doit nous être communiquée par le Responsable du groupe.

**7. Embarquement :**

Tous les groupes, motorisés, piétons, adultes et jeunes, doivent se présenter au port d'embarquement (En France, Grande-Bretagne et Irlande) 1H30 avant l'horaire de départ indiqué sur votre document de transport.

**8. Groupes de jeunes en voyage scolaire :**

**I) Règles d'organisation à bord :**

Chaque groupe de jeunes devra être obligatoirement encadré par des accompagnateurs âgés de plus de 18 ans. Un accompagnateur devra être prévu pour 12 jeunes, et ceci, quelque soit leur âge. L'accompagnateur sera tenu pour responsable du comportement de son groupe et des éventuels dégâts causés par celui-ci, pendant toute la durée de la traversée maritime, de jour comme de nuit.

Pour des raisons de sécurité, pendant les traversées maritimes de nuit, les groupes de jeunes auront, au minimum, une réservation de sièges inclinables. Les accompagnateurs voyageront dans les mêmes conditions que les jeunes (Les accompagnateurs ne pourront pas effectuer de réservations de couchettes ou de cabines lorsque les jeunes seront réservés en sièges inclinables).

Dès l'arrivée à bord du navire, à l'aller et au retour, le Responsable du groupe sera accueilli par un membre de l'équipage qui lui indiquera, soit le salon des sièges inclinables ou les cabines réservées pour une traversée maritime de nuit, soit le point de rassemblement pour une traversée maritime de jour. De plus, les consignes de sécurité et de respect de la vie à bord seront rappelées.

**II) Accès aux boutiques :**

**La vente d'alcools et de tabacs à bord est interdite aux mineurs.**

L'accès au bar et aux boutiques (pour les achats autres que les boissons alcoolisées et le tabac) pourra être autorisé aux heures convenues avec le Commissaire du navire, mais sous la responsabilité et la surveillance des accompagnateurs.

**9. Traversée(s) maritime(s) combinée(s) à un hébergement ou à une prestation terrestre :**

Des Conditions Particulières de Vente s'ajoutent aux présentes Conditions Générales de Vente et sont mentionnées dans la brochure « Groupes ».